

REUNION DU MARDI 4 AVRIL 2023

- **1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Aucune augmentation pour 2023

- Taxe foncière (bâti) : 29.87 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52.43 %
- Taxe habitation (résidences secondaires) : 4.59 %

- **APROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE RECEVEUR**

Adopté à l'unanimité.

- **COMPTE-ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE**

FONCTIONNEMENT : MONTANT TOTAL DES RECETTES 260 523.31 €

MONTANT TOTAL DES DEPENSES 154 740.73 €

EXCEDENT DE 105 782.58 €

INVESTISSEMENT : MONTANT TOTAL DES RECETTES 285 721.39 €

MONTANT TOTAL DES DEPENSES 280 398.29 €

RESULTAT DE CLOTURE 5 323.10 €

RESTES A REALISER RECETTES 103 115 €

RESTES A REALISER DEPENSES 200 000 €

- **SOIT RESULTAT DEFINITIF EXCEDENT de 14 220.68 €**

Mis au vote, le compte administratif 2021 a été voté à l'unanimité.

- **APROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 du CCAS DRESSE PAR LE RECEVEUR**

Adopté à l'unanimité.

- **COMPTE ADMINISTRATIF CCAS**

MONTANT TOTAL DES RECETTES 5 086.64 €

MONTANT TOTAL DES DEPENSES 397.71 €

EXCEDENT DE 5 086.64 €

Mis au vote, le compte administratif 2022 a été voté à l'unanimité.

- **BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 193 935.68 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 371 010 €

Mis au vote le budget primitif a été adopté à l'unanimité.

- **BUDGET PRIMITIF 2023 CCAS** s'équilibre à la somme de 6 166.64 €

Mis au vote le budget primitif a été adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES